Conseil permanent de la jeunesse. *Dites à tout le monde qu'on existe*, avis, Québec, 1993, 116 p.

En quelques mots…

La pauvreté est un phénomène complexe et multicausal : pour l'enrayer, il faut un changement de mentalité, une concertation efficace et une réelle volonté politique. L'avis suggère des mesures en sécurité sociale, en intégration professionnelle, en formation et en intégration sociale.

Résumé

L'avis, publié en 1993, fait état des rencontres du Conseil avec des jeunes qui vivent la pauvreté. Il analyse cette dernière du point de vue de ceux qui l'étudient et la gèrent et propose une stratégie de lutte contre la pauvreté chez les jeunes.

La pauvreté par les jeunes qui la vivent

Pour les jeunes de Québec, la pauvreté, dans une société de consommation, signifie perte de dignité. Ils comblent difficilement leurs besoins essentiels, sont confrontés au travail précaire, mal payé, et le retour à l'école est difficile. Fonder une famille exacerbe leur pauvreté, l'aide sociale les stigmatise et oblige à frauder pour survivre. Ils ne sentent pas que le réseau des services sociaux et de santé les écoute et croient que l'action gouvernementale doive soutenir les initiatives du milieu.

À Ville-Marie, les jeunes se disent marginalisés et exclus. Les loisirs sont limités et peu adaptés et le transport s'avère difficile. On ne juge pas que l'école mène à de meilleurs emplois et les études collégiales exigent de s'expatrier. Le travail précaire incite les jeunes à rester chez leurs parents. À leurs yeux, les mesures d'employabilité répondent à des besoins en main-d'œuvre et entravent la création d'emploi. Ils ne se sentent pas considérés par les services sociaux et n'y font pas appel.

À Laforce (225 habitants), l'isolement rend le transport problématique et les loisirs sont rares, si l'on exclut la chasse et la pêche. Les jeunes doivent habiter à l'extérieur pour terminer leur secondaire : beaucoup décrochent et reviennent ensuite à l'éducation des adultes, plus stimulante. L'emploi n'existe pas à Laforce et l'exode des filles, pour étudier et travailler, remet en question la formation des familles. Il n'y a pas d'activité économique, pas d'organisme communautaire, et la plupart des institutions se trouvent à Ville-Marie. Cependant, les jeunes ne sont marginalisés ni par la pauvreté ni par l'aide sociale : la liberté et l'entraide incitent plusieurs à rester.

La pauvreté par les personnes qui l'étudient

La définition conventionnelle de la pauvreté, associée au faible revenu, ne traduit pas toutes ses dimensions. La pauvreté se définit aussi par l'exclusion, l'absence de perspectives et le retrait de la vie démocratique, car les décisions considèrent rarement les besoins des pauvres. Elle implique un manque d'autonomie, une dépendance face à l'État ou la famille pour combler ses besoins.

Sur le plan individuel, les jeunes pauvres ont intégré les valeurs associées à la performance et se sentent coupables de ne pas réussir. Ils demeurent silencieux, ne se sentant pas entendus, et leur socialisation se heurte à une idée de la jeunesse que perpétuent les générations précédentes mais qui ne correspond plus à leur réalité. Ainsi, certains tentent de suivre les modèles sociaux reconnus alors que d'autres décrochent socialement. Par ailleurs, la pauvreté affecte la santé physique et accroît les risques de maladie. Elle engendre des tensions qui causent deux fois plus de maladies mentales et qui augmentent les risques de suicide chez les personnes défavorisées de moins 30 ans. La pauvreté rend difficile l'accès des jeunes à un logement convenable et

pousse certains vers l'itinérance : 40 % des itinérants ont moins de 30 ans. Les personnes pauvres ont développé leur propre culture qui se distance de celle des intervenants et qui conduit à une incompréhension mutuelle. En outre, les jeunes pauvres des communautés culturelles se heurtent à un réseau d'intervenants doublement inapte à répondre à leurs besoins. La pauvreté des jeunes est une bombe à retardement qui hypothèque l'avenir économique et la paix sociale du Québec.

Au plan social, le courant dominant fait de la pauvreté une responsabilité individuelle. On perçoit que les pauvres font preuve de paresse ou qu'ils ont des carences qui les maintiennent dans la pauvreté. Le Conseil croit plutôt que la situation du marché de l'emploi et la réduction des programmes sociaux et des services publics sont les premières causes de la pauvreté des jeunes.

La pauvreté par les institutions qui la gèrent

Les données traduisent une situation ponctuelle des jeunes sur le marché du travail qui semble normale, mais elles masquent le phénomène de précarité. En 1992, le taux de chômage des 15-24 ans était de 18,2 %, mais près de 30 % aurait connu des périodes de chômage. Aussi, la hausse du nombre d'emplois (18 %) dans les années 80 n'a pas suivi la croissance économique (32 %). La pénurie d'emplois touche les jeunes : le taux de chômage est de 18,7 % chez les 15-24 ans et de 11,7 % chez les autres. La précarité prend alors la forme du travail à temps partiel pour 40 % des 15-24 ans, des doubles échelles salariales (clauses orphelins) et d'une grande instabilité en emploi, les jeunes étant trois fois plus nombreux à avoir plus d'un employeur. Les jeunes ont vu leurs revenus diminuer de 12 % de 1981 à 1986. On comprend donc que plusieurs jeunes soient sujets à des problèmes financiers, à l'isolement, à la perte de dignité et à la marginalisation.

Avec la réforme de l'aide sociale de 1989, pauvreté et chômage ne sont plus des responsabilités collectives mais personnelles. On troque la notion de besoin pour une notion de problème d'employabilité. Ainsi, on vise l'intégration en emploi et on prévoit des prestations plus élevées pour ceux qui participent et sont disponibles à participer aux mesures. Le régime atrophie sa fonction d'assistance, priorise la baisse des coûts et crée diverses catégories de prestataires. On coupe les prestations de ceux qui partagent un logement et on suppose une contribution parentale pour les moins de 21 ans réputés dépendants. Les prestations offertes ne permettent plus aux jeunes de combler leurs besoins de base. La coupure pour le partage de logement et les faibles gains de travail minimes permis nuisent à l'intégration sociale et professionnelle.

De surcroît, les mesures de développement de l'employabilité ne répondent pas à la demande et semblent inefficaces. Environ 12 % des personnes aptes et 34,5 % des jeunes y participent. Certaines études indiquent que le taux d'intégration de 13 % des non-participants n'augmente qu'à 25 % en participant. Par ailleurs, les participants n'ont aucune protection de la Loi sur les normes du travail et de la CSST et sont soumis aux volontés des organismes qui les accueillent. Une part démesurée de postes comblés par certains programmes ne se transforme jamais en emplois. L'organisation et la gestion des mesures en minent l'efficacité et laissent peu de place à la démarche personnalisée. Les mesures, imposant des clientèles et des procédures, contraignent les organismes qui les mettent en œuvre à modifier leurs stratégies d'intervention éprouvées.

De plus, le système ne répond plus aux besoins de base. Les jeunes vivant dans la pauvreté ont un taux de décrochage de 50 %, ce qui fait de l'école un premier facteur d'exclusion. Les services sociaux et de santé sont peu utilisés par les jeunes en situation de pauvreté en raison de la distance culturelle avec les travailleurs du réseau. Des maisons d'hébergement jeunesse ont été mises sur pied pour contrer l'itinérance croissante chez les jeunes, mais elles connaissent plusieurs difficultés. La politique familiale répond mal au besoin des familles de travailler, les services de garde étant inabordables. Elle n'améliore pas la situation des jeunes familles

monoparentales, dont 83,9 % sont pauvres. Le logement social est de moins en moins accessible étant donné la baisse critique de la construction et la très forte diminution de la création de coopératives d'habitation. Les orientations gouvernementales semblent en fait accentuer le déficit de logements sociaux et provoquer des listes d'attente interminables.

En 1983, le gouvernement a institué une nouvelle stratégie de développement régional, afin d'agir en concertation avec les délégués régionaux et de donner une voix aux acteurs régionaux. L'exode des jeunes est grave, mais plusieurs veulent rester et croient au développement de leur région. Or, la stratégie gouvernementale de développement régional fait fi de la situation des jeunes et les ignore dans le processus décisionnel, ce qui aggrave la problématique.

Le plan d'action du Conseil permanent de la jeunesse

En emploi, le Conseil recommande l'adoption d'une politique de plein emploi, engageant les ministères, les associations patronales, les syndicats, les groupes communautaires et les conseils régionaux. Il faut prévoir la représentation des sans emploi, améliorer la productivité tout en développant l'emploi, investir en formation professionnelle et instaurer des projets régionaux. On doit se fixer un objectif de réduction du temps de travail en mettant à contribution gouvernements, milieux patronaux et syndicats, afin de stimuler la création d'emploi pour les jeunes. La politique doit encadrer l'emploi atypique, interdire les clauses « orphelins » et hausser le salaire minimum.

Le Conseil demande que le régime de sécurité du revenu revienne à sa fonction d'assistance, qu'il assure au prestataire 70 % du seuil de faible revenu, qu'il permette des gains de travail pour atteindre ce seuil et qu'il abolisse les clauses de partage de logement et de contribution parentale. Il doit aussi offrir des services d'accueil, d'évaluation et de référence sur la santé, les services sociaux, l'éducation et le logement. Les mesures d'intégration en emploi doivent être volontaires et accessibles à tous, être issues d'une concertation de l'État et des partenaires, être évaluées et se distinguer selon l'objectif. Il faut reconnaître les acquis et les droits des travailleurs participants.

En matière sociale, le Conseil recommande notamment que le système d'éducation combatte le décrochage de façon innovatrice, qu'il valorise la formation professionnelle et qu'il soit accessible, aux niveaux supérieurs, financièrement et géographiquement. Il demande des réseaux de santé et de services sociaux impliquant les organismes communautaires dans leurs instances, orientant la formation des intervenants sur la pratique en milieu défavorisé et assurant un financement récurrent des organismes de soutien aux jeunes itinérants. Le Conseil propose aussi l'adoption d'une politique familiale bonifiant les crédits d'impôts pour enfants, rendant accessibles à tous des congés parentaux, augmentant les places en garderie, permettant la même accessibilité à l'aide sociale pour les parents mineurs et prévoyant un système de perception des pensions alimentaires. Le Conseil prône également pour le développement des coopératives d'habitation, dont une part serait réservée aux jeunes pauvres, et pour la mise sur pied de logements sociaux pour les jeunes ayant des difficultés d'intégration sociale. Enfin, la relance des régions doit engager les jeunes dans le processus de développement régional, assurer leur représentation aux Conseils régionaux et sensibiliser les élus municipaux à la situation et au rôle des jeunes.

Sur le plan fiscal, le Conseil souhaite que le gouvernement cesse de couper dans les programmes sociaux et fixe des échelons plus progressifs pour les impôts des particuliers et des entreprises. Il demande une diminution des abris fiscaux, la création d'un fonds de solidarité intergénérationnelle, l'arrêt des subventions aux entreprises qui ne génèrent pas d'emplois, une efficacité accrue des dépenses publiques et un réaménagement fiscal entre Québec et le fédéral pour décentraliser.

En conclusion

La pauvreté chez les jeunes coûte cher à l’ensemble de la société et ne se résorbera qu’au prix d’une mobilisation générale répondant aux besoins des jeunes et dont l’État est le catalyseur.